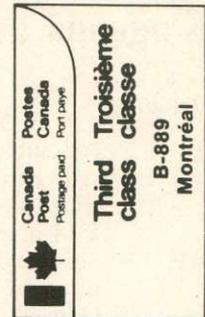




nouvelles csn

numéro 52

semaine du 2 au 8 octobre 1979



19 octobre ON MARCHE SUR QUÉBEC

**POUR UNE LOI
QUI ASSURE
VRAIMENT
LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**



Le 15 octobre, quelques jours avant la manifestation du 19, chaque syndicat est invité à participer, en dehors des heures de travail, à un piquetage devant leurs lieux de travail. Il s'agit par là d'indiquer à nos patrons que nous ne sommes pas satisfaits du projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail.

Lors du piquetage qui aura lieu le matin, l'heure du lunch ou lors des pauses-café ou encore à la sortie du travail, on peut profiter de l'occasion pour inviter les membres à participer à la manifestation du 19 octobre et faire la démonstration que la loi 17 ne satisfait pas nos revendications.

**LE 15, ON SORT NOS PANCARTES,
LE 19, ON MARCHE SUR QUÉBEC.**

★ ★ ★

Montréal, le 8 octobre 1979 — **LE CONGRÈS DE LA CSN ADOPTE UN PLAN D'ACTION CONTRE LE PROJET DE LOI 17** — Réunis en congrès spécial sur le projet de loi 17 portant sur la sécurité-santé, quelques 900 délégués de syndicats de la CSN, ont adopté à l'unanimité aujourd'hui une résolution rejetant le projet de loi 17 et demandant que les employeurs qui seraient responsables de mutilations, de blessures graves, d'empoisonnements ou de la mort de travailleurs soient condamnés à la prison.

C'est aussi à l'unanimité que le congrès de la CSN, auquel 1 000 personnes assistaient, a adopté une résolution demandant aux syndicats de la CSN de participer devant les lieux de travail à un piquetage national en dehors des heures de travail le 15 octobre prochain et de participer massivement à la manifestation du 19 octobre à Québec.

Enfin, c'est à la quasi unanimité que les 900 délégués ont adopté une résolution demandant « qu'une journée de mobilisation contre le projet de loi 17 soit prévue au moment jugé opportun par le bureau fédéral, qui aura comme mandat d'évaluer et d'exécuter les mandats de débrayage d'une heure ou une heure par quart de travail que les syndicats auront obtenus, étant entendu que si le secteur public est en grève générale, cette journée servira à protester contre ce projet de loi.

Par ailleurs, dans l'année qui vient, la CSN invitera tous ses syndicats à répondre à un questionnaire uniforme visant à faire le point sur les conditions de santé et de sécurité de tous les membres de la centrale.

Le congrès a finalement invité, là aussi à l'unanimité, les autres centrales syndicales et les travailleurs affiliés à ces centrales à participer à la lutte contre le projet de loi 17.

□ □ □

La loi 17 n'accorde pas le droit collectif d'arrêter de travailler

—Selon le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail, le droit d'arrêter de travailler est permis au seul travailleur qui croit que le danger comporte un risque « anormal, inhabituel et non-inhérent aux fonctions exercées ». De plus, l'employeur, le représentant à la prévention, deux représentants des comités paritaires, dans certaines circonstances d'autres travailleurs à qui le travail est demandé, l'inspecteur et finalement la Commission peuvent contredire le jugement du travailleur qui a arrêté de travailler. Et pour clôturer le bal de ce mécanisme complexe où le travailleur devra être héroïque, décidé et courageux pour arrêter de travailler dans des conditions dangereuses, la loi stipule que « malgré tout autre délai à la convention collective, l'employeur peut, selon les circonstances, imposer un congédiement, un déplacement ou une mesure disciplinaire... »

L'agenda du mouvement

Octobre

- 3 Assemblée générale du Conseil central de Montréal.
- 5 Bureau confédéral à Montréal à 14 h.
- 10-11-12 Session de formation en organisation pour les militants du Conseil central de Québec.
- 11 Comité inter-fédération à Montréal.
- 11 et 12 Session de formation du Conseil central de Montréal, session de base, 2e partie.
- 13 Session de formation pour les officiers et les responsables d'information.
- 13 Session du CCSNM sur les procédures d'assemblées.
- 14 Congrès du Conseil central de Sorel.
- 15 Exécutif de la FESP.
- 16 au 20 CSN Bureau confédéral.
- 19 Comité de coordination de la FESP.
- 19-20 Session de formation en organisation pour les militants du Conseil central de Québec.
- 20 Conseil d'orientation des négociations du secteur public, à Québec.
- 20 et 21 Session de formation du CCSNM sur la question nationale.
- 21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.
- 25-26 Réunion des salariés et de l'exécutif de la fédération de la Métallurgie à Drummondville.
- 25, 26, 27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.
- 26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.
- 27 Session de formation en organisation pour les militants de Direct Film.
- 27 ET 28 Session de base, 1re partie.
- 29 Réunion d'exécutif à la FESP.
- 29-2 session sur la négociation, formation des salariés. Inscription jusqu'au 13 octobre. Communiquez avec Madeleine Tremblay à l'éducation CSN, 286-2224. La session a lieu à l'Institut Coop Desjardins à Lévis.

LE 19 OCTOBRE : Y SEREZ-VOUS?

Val d'Or, 2 octobre 1979 — **Retour au travail à l'imprimerie Lebonfon** — Après deux semaines de grève, les travailleurs de l'imprimerie Lebonfon sont retournés au travail après avoir obtenu satisfaction dans leur revendication. Dorénavant, les travailleurs à temps partiel seront protégés par la convention collective; la période d'essai pour un nouveau travailleur est réduite à quarante jours. Quand il y aura des licenciements pour changements technologiques, les employés mis-à-pied auront droit à une prime de séparation. La clause d'ancienneté a été améliorée et le droit à un congé sans solde a été instauré. Les travailleurs de cette imprimerie ont également amélioré leur convention aux chapitres du congé maternité, de l'absence pour interruption de grossesse, des congés de maladie, des congés fériés, le droit au choix de son médecin, le droit d'arrêter de travailler dans des conditions dangereuses, amélioration du régime de vacances, des salaires, etc. La convention est d'une durée de trois ans.

□ □ □

Valleyfield, 3 octobre 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE L'IMPRIMERIE BRAULT DE VALLEYFIELD SONT EN GRÈVE** — Les travailleurs du syndicat de l'imprimerie Brault (CSN) à Valleyfield ont déclenché ce matin une grève générale illimitée pour protester contre la lenteur des négociations et pour manifester concrètement leur désir d'avoir une bonne convention de travail. Les grévistes luttent actuellement pour une première convention collective et ils ont bien l'intention d'aller jusqu'au bout. Ce n'est pas leur première bataille puisque lors de l'accréditation, ils ont dû attendre tout près d'un an avant d'avoir leur certificat parce que l'employeur contestait l'unité d'accréditation. Les principaux points en litige sont la clause d'ancienneté et le travail à forfait.

□ □ □

Chicoutimi, 2 octobre 1979 — **LES TRAVAILLEURS DE BELLEVUE VEULENT PROTÉGER LEURS EMPLOIS** — Les travailleurs de l'usine Bellevue de Thetford réclament du ministère du Travail du Québec l'application des lois relatives aux fermetures d'usine. Dans un télégramme envoyé hier après midi, les travailleurs membres du syndicat des produits Bellevue (CSN), demandent que l'article 45 de la loi 49 sur la qualification et la formation professionnelle s'applique. Ainsi, le ministère du Travail pourra mettre sur pied un comité de reclassement pour les 250 employés de cette usine de la région de l'amiante, mis à pied sans préavis au cours du dernier mois. L'assemblée générale des membres du syndicat, réunie cette semaine, à Thetford Mines, a mandaté son exécutif pour qu'il « protège leurs emplois et fasse rouvrir l'usine Bellevue ». Plus de cinquante membres se sont également portés volontaires pour appuyer en tout temps la stratégie syndicale. « On va faire des pressions plutôt que des dépressions », a d'ailleurs souligné un intervenant en insistant sur le besoin de montrer aux dirigeants gouvernementaux leurs irresponsabilités dans la fermeture de l'usine Bellevue.

Montréal, 2 octobre 1979 — **UNIROYAL : LES EX-GRÉVISTES MANIFESTENT À LA PRESSE** — Dernièrement, une dizaine de travailleurs d'Uniroyal de Ville d'Anjou ont rencontré Yvan Guay, éditorialiste à *La Presse* pour lui demander des comptes sur l'éditorial qu'il avait signée le mardi 18 septembre et dans lequel il déclarait que les grévistes d'Uniroyal avaient été « sacrifiés par la CSN à la lutte contre les multinationales ». Les grévistes qui n'avaient pas pris le contenu de cet éditorial démagogique ont donc manifesté leur mécontentement à M. Guay pour ses propos erronés et basés uniquement sur le fruit de son imagination. Selon les grévistes, M. Guay a parlé « à travers son chapeau », ne connaissant rien de la situation des travailleurs d'Uniroyal.

□ □ □

Rimouski, 2 octobre 1979 — **POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'EST, UN FRONT COMMUN RÉGIONAL POUR LE SECTEUR PUBLIC** — Pour la première fois, les travailleurs du secteur public de la région Bas St-Laurent et Grand-Portage se sont donnés une structure de coordination pour soutenir leurs revendications aux différentes tables de négociation. Les 7 000 travailleurs de ce front commun régional rejettent la proposition « Parizeau » qui veut imposer le statut quo sur tout l'aspect normatif de leur convention. Le Front commun régional n'accepte pas non plus la proposition salariale de l'État qui condamne les travailleurs à subir une perte de leur pouvoir d'achat. Des négociations intensives, qui sont terminées depuis le 24 septembre, il ressort clairement que, malgré les compromis de la partie syndicale, la partie patronale, n'a pas affiché de volonté réelle de faire progresser les différents dossiers. C'est donc dans le but de démontrer à la partie patronale la détermination qui anime nos membres et pour l'obliger à négocier sérieusement qu'un front commun a été mis sur pied.

□ □ □

Montréal, 5 octobre 1979 — **Minibus Forest, la bataille s'annonce difficile** — C'est contre la CTCUM que les employés de Minibus Forest doivent maintenant se battre pour conserver leurs droits d'association et de négociation, leur droit au travail et le droit, pour les usagers, à un service de qualité. La bataille risque d'être difficile. Après sept ans de lutte acharnée, les handicapés et les employés de Minibus Forest, qui étaient parvenus à mettre sur pied un système de transport efficaces pour les handicapés, voient maintenant leurs efforts mis en péril. Depuis un an, c'est la CTCUM qui doit prendre en charge le transport des handicapés sur l'île de Montréal. Les employés de Minibus Forest qui s'attendaient à ce changement d'employeur se sont syndiqués et se sont affiliés à la CSN. Alors que les négociations allaient commencer avec Minibus, Laurence Hannigan, PDG de la CTCUM et anti-syndicaliste bien connu, vient d'annoncer qu'il ne prendra pas nécessairement Minibus Forest pour le transport des handicapés, bien que ce soit la seule firme spécialisée dans ce genre de transport à Montréal, mais qu'il fait appel d'offres, ce qui compromet la qualité du transport pour les handicapés, en plus de compromettre l'emploi des employés de Minibus Forest. Les travailleurs et les handicapés refusent d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Leurs droits acquis par de chaudes luttes sont encore remis en question et ils refusent de les troquer pour supporter le fardeau d'une crise économique dont ils ne sont pas responsables.

□ □ □

Sorel, 9 octobre — **FER ET TITANE DE SOREL : RÉGLEMENT IMMINENT** — Le 2 octobre dernier, les 925 employés de Fer et Titane de Sorel ont accepté le rapport des deux conciliateurs du ministère du travail dans une proportion de 87,5 %, au scrutin secret. Les parties se rencontreront le mardi 9 octobre pour mettre au point les derniers textes et pour négocier le protocole de retour au travail, les patrons de Fer et Titane ayant accepté eux aussi le rapport des conciliateurs. Au chapitre des salaires, les travailleurs de Fer et Titane ont obtenu \$ 1,55 pour les trois années, avec une clause d'indexation pour les deux dernières. Le fond de pension a également été amélioré. Des postes de concierge seront offerts à cinq travailleurs qui avaient été mis à pied pour des problèmes liés à la santé. Le lock-out, à Fer et Titane avait été décrété le 9 juin dernier.

★ ★ ★

Au Saguenay et au Lac Saint-Jean, les employés de la Banque Royale sont en grève. Les employés de six succursales de la Banque Royale, dans la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean, sont en grève depuis le 27 septembre. Le syndicat des commis comptables d'Alma, le syndicat des employés de commerce de La Baie (section Banque Royale) et le syndicat des employés de commerce et de bureau du comté Lapointe revendiquent de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires.

★ ★ ★

Mandat de grève au syndicat national des employés de la machinerie (CSN). Le syndicat national des employés de la machinerie a donné un mandat de grève à 73 % à son exécutif, pour le déclenchement de la grève au moment jugé opportun. Les travailleurs de cette entreprise entendent bien améliorer leur convention pour l'indexation, les salaires, la rétroactivité, la sécurité et la santé ainsi que l'amélioration de certaines clauses normatives.

On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les États généraux II des travailleuses salariées québécoises. La garderie « La Vermouilleuse » sera sur place.

Montréal, le 9 octobre 1979 — **LES NÉGOCIATIONS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC : Parizeau va devoir offrir des solutions réalistes en matière de sécurité d'emploi** — « S'il désire réellement un règlement avant Noël, le gouvernement va devoir offrir très rapidement, au personnel de soutien dans le secteur de l'éducation, une véritable sécurité d'emploi ».

Tel est l'avertissement lancé hier au ministre responsable de la négociation, Jacques Parizeau, au cours d'une conférence de presse donnée à Montréal, par la Fédération des employés de services publics (FESP) de la CSN, qui représente environ 14 000 employés de soutien des commissions scolaires, Cegeps, commissions de formation professionnelle (CFP), traversiers et de la société de cartographie.

La présidente de cette fédération, Mme Ruth Veillet a rappelé la déclaration de M. Parizeau, le 24 septembre dernier, quand il a reconnu qu'il fallait assurer une meilleure sécurité d'emploi aux enseignants.

« Les employés de soutien, a commenté Mme Veillet, sont dans l'ombre des enseignants. Ils n'en sont pas moins indispensables à la qualité du milieu scolaire, un milieu de vie. Dans une grande mesure nous assurons la qualité de l'enseignement en maintenant les bâtiments scolaires en bonne condition, comme nous assurons le soutien technique à l'enseignement dans les laboratoires et les bibliothèques ».

« Pourtant, a ajouté la présidente de la FESP-CSN, tout au long de la convention collective, signée en 1976 et venue à échéance en juin dernier, les administrations locales de commissions scolaires et de cegeps se sont comportées envers nous comme si nous étions en quantité négligeable. »

À ce sujet, les représentants syndicaux ont rappelé que selon les chiffres du gouvernement lui-même, il y a eu pas moins de 1 500 coupures de postes chez les employés de soutien de l'éducation.

« Il va falloir que M. Parizeau nous offre des solutions réalistes et justes à nous aussi. Nous sommes bien déterminés à sortir de l'ombre pour le lui rappeler. » Les employés de soutien tiennent à leur sécurité d'emploi.

Le bilan des négociations aux tables du soutien Cegep, du soutien scolaire et des CFP, livré aujourd'hui par les représentants syndicaux, indique que, jusqu'ici, les associations patronales n'ont fait preuve d'aucune ouverture d'esprit sur cette question d'une importance capitale en période de chômage croissant.

La conférence de presse avait été convoquée pour annoncer la tenue d'une semaine du personnel de soutien d'ici au 14 octobre chez les groupes de la CSN, membres du front commun FTQ-CEQCSN actuellement en négociation avec le gouvernement.

Cette semaine est l'un des moyens qu'entend prendre le personnel de soutien pour soutenir ses revendications.

□ □ □

ÉTATS GÉNÉRAUX II DES TRAVAILLEUSES SALARIÉES QUÉBÉCOIS — Tous les syndicats de la CSN ont jusqu'au trois novembre pour prendre connaissance, au cours d'assemblées spéciales, de la deuxième version du manifeste des travailleuses salariées québécoises présenté pour les comités de la condition féminine de la CEQ et de la CSN. Dans un mois, ces deux centrales syndicales convoqueront les États Généraux II des travailleuses salariées québécoises, ce qui concrétise le principe qui veut que **LA LUTTE DES FEMMES, C'EST, POUR LE MOUVEMENT SYNDICAT, UNE LUTTE PERMANENTE, UNE LUTTE COLLECTIVE.**

Au mois de mars dernier, les premiers États généraux réunissaient 600 participantes et participants qui ont discuté, pendant plus de dix heures, du premier manifeste qui leur était présenté, de même que la plateforme de revendications minimales et du plan d'action qui l'accompagnait. Le samedi 3 novembre, vous aurez la possibilité de présenter vos modifications, sous forme de résolutions, à partir de la deuxième version du manifeste et de la plateforme de revendications minimales. Ce sont les résolutions finales qui ressortiront de ces deuxièmes états généraux qui nous permettront de déterminer, en termes concrets, les modes d'actions qui feront avancer la lutte des femmes par les revendications mises de l'avant.

Le comité de la condition féminine de la CSN qui invite tous les syndicats affiliés à participer massivement à ce rassemblement est à votre disposition pour toute information supplémentaire. Les **ÉTATS GÉNÉRAUX II** renforceront la lutte des femmes, dans une unité d'esprit, de solidarité et de cohésion. Contre l'oppression spécifique faite aux femmes, il faut agir collectivement, car **LA LUTTE DES FEMMES EST LE COMBAT DE TOUS LES TRAVAILLEURS.**